

**POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE LA PLACE DE LA  
PÊCHE ET DES AIRES MARINES PROTÉGÉES DANS L'ACCORD  
BBNJ ET SA MISE EN ŒUVRE DANS LA RÉGION COMHAFAT''  
18-19 MAI 2026, CASABLANCA (MAROC)**



1. **Présentation de l'Etat des lieux de la mise en œuvre de  
l'Accord BBNJ au Gabon,**
2. **Positionnement du Gabon et Priorités Régionale**

Par

**Clauvice NYAMA MOUKETOU**

*Conseiller Technique*

*Ingénieur Halieute, ancien stagiaire LEH-AO*

*Expert PASSMAR-AT*

# PLAN DE L'EXPOSE

## Introduction

- 1. Intérêt d'être partie à l'Accord**
- 2. Etat des lieux de la mise en œuvre de l'Accord au Gabon**
- 3. Positionnement du Gabon**
- 4. Priorités Régionales**

## Conclusion



# INTRODUCTION



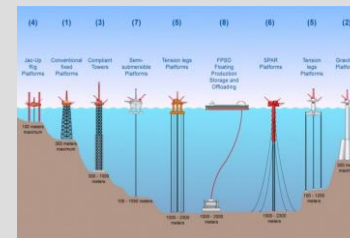
Le Gabon, situé en plein cœur du Golfe de Guinée, a opté pour la diversification de son économie afin de sortir de la dépendance liée à l'économie de rente du Pétrole, principale ressource pourvoyeuse de devises.



Zone Economique Exclusive: 213 000 Km<sup>2</sup> et une  
Linéaire côtier: 950 kilomètres



réseau hydrographique: 10 000 Km<sup>2</sup> représenté par l'Ogooué et ses affluents, il est environné par la Guinée Equatoriale et le Cameroun respectivement au Nord-Ouest et au Nord suivi du Congo à l'Est et au Sud.



# I. Intérêt d'être partie à l'Accord

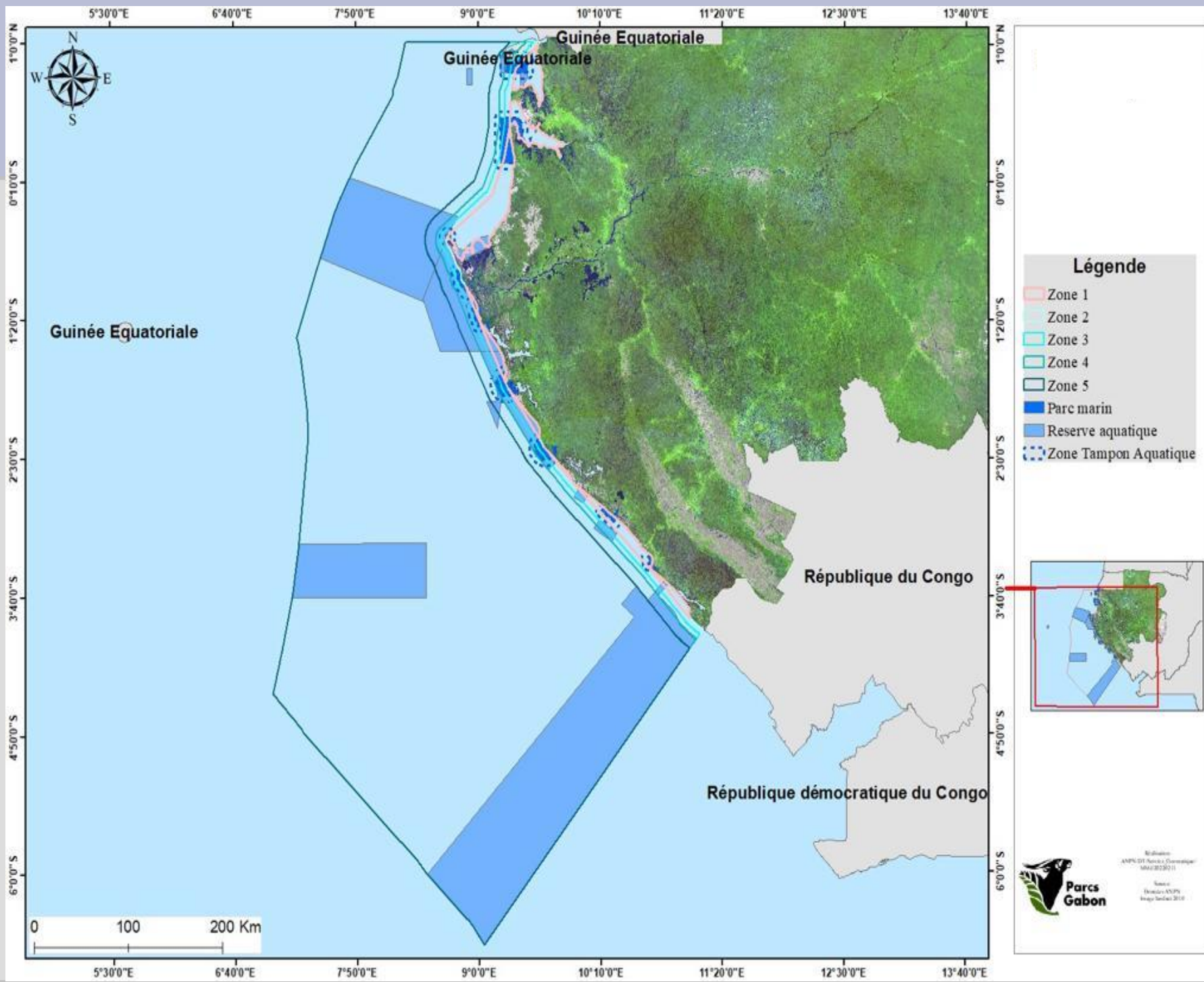
- Le réseau des parcs et réserves protègent environ un tiers de notre littoral qui couvre 950 km, et qui abrite la plus grande population au monde de nidification de tortues luths, ainsi que 50% des mangroves protégées sur la côte Ouest de l'Afrique.
- parcs marins couvrant près de 23% des eaux territoriales et de la Zone Economique Exclusive
- Cela inclut une extension de 27.000 kilomètres carrés du parc national de Mayumba, l'étendant jusqu'à la limite de notre zone économique exclusive.
- Le reste de la zone économique exclusive sera divisé en zones de pêche communautaires et commerciales et en zones d'exclusion pétrolières, où la pêche industrielle ne sera pas autorisée près des infrastructures économiques stratégiques.

# I. Intérêt d'être partie à l'Accord (suite)

Ensemble de textes juridique et organisation notamment:

- Loi N°15/2005 du 8 aout 2005 portant Code des Pêches et de l'Aquaculture
- Loi N°003/2007 relative aux Parcs
- Décret N°161/PR qui créé les Aires Marines Protégées
- Programme de suivi contrôle et surveillance des pêches
- L'Opération de surveillance ALBACORE/Pêche thonière
- Programmes de formation universitaires.

# ZONE DE PECHE ET PARCS



## 2. Etat des Lieux de la mise en œuvre de l'Accord au Gabon

- ✓ Ratification de l'Accord sur BBNJ (23-09-2025/61<sup>ème</sup> Etat à s'engager formellement
- ✓ Participation à Trois (03) réunion préparatoire de la CoP1
- ✓ Existence d'un point focal national (MAE),
- ✓ organisation d'un Webinaire national à l'attention de toutes les parties prenantes gabonaises
- ✓ Comité Intersectoriel en cours de mise place
- ✓ Coordination informelle existante (PR, MMPEB et MAE)
- ✓ Séminaire national de préparation de la CoP1 (en préparation)

### 3. Positionnement du Gabon

- ✓ Ratification de l'Accord avec le Congo et par voie de conséquence peser sur les décisions lors des rencontres,
- ✓ Initier des réflexions profondes sur la pêche hauturières de certaines espèces
- ✓ Faire du lobbying sur le sujet

## 4. Priorités régionales

- ✓ Synergies interétatiques des états côtiers de la CEEAC, sur le partage des informations
- ✓ Multiplier les échanges à tous les niveaux: politiques, scientifiques et diplomatique sur le BBNJ,
- ✓ Procéder à la mise à jour des programmes d'inventaires, d'évaluation de stocks, et des évaluations environnementales dans la région de CEEAC

Poverty is not an accident.  
Like slavery and apartheid,  
it is man-made and  
can be removed by  
the actions of  
human beings.

- Nelson Mandela



**MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION!**